

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ENNEVELIN

Date de Convocation
11/12/2023
Date d’Affichage
13/12/2023

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Olivier
TYTGAT, Emmanuelle AUMARD, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Anne DAMIE, Rénald
DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Valérie
DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 12
Votants 14

Le Conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son
article L.332-23-2° ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent
contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement
saisonnier d’activité à savoir : l’encadrement du temps
périscolaire du midi (11h30-13h30) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir
délibéré ;

OBJET :

**Délibération ponctuelle
portant création d’un
emploi non permanent
pour faire face à un
besoin lié à un
accroissement
saisonnier d’activité**

DECIDE

La création à compter du 8 janvier 2024 d’un emploi non
permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement
saisonnier d’activité dans le grade d’adjoint d’animation
relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet
pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un ou plusieurs
agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée
déterminée pour une durée de 6 mois maximum, soit au plus
tard le 8 juillet 2024.

Ce ou ces agents contractuels devront justifier d’une
expérience avec les enfants et, si possible, être titulaires du
BAFA.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à
l’indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 19 décembre 2023

Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS

